

#1 Fiche Hôtels, Cafés & Restaurants



Les dates à retenir

> 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

Votre situation

> Clients professionnels :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA)

> Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées par envoi automatique à l'administration fiscale via votre système d'encaissement (attention à la compatibilité de vos outils actuels avec la réforme)

> Hébergement entreprises :

Factures électroniques (séminaires, déplacements pros...)

> Hébergement particuliers :

Déclaration automatique des ventes comme pour la restauration via votre plateforme en automatique (il faut vérifier la compatibilité des outils)

À savoir

Points d'attention

> Un client paie avec sa carte personnelle mais veut une facture au nom de son entreprise ?

La facture doit être établie au nom de l'entreprise et être déposée sur votre plateforme agréée (PA) qui la transmettra à la plateforme de l'entreprise. Vous donnez un reçu de paiement au client

> Repas > 150€ HT pour une entreprise ?

Une facture est obligatoire (même sans demande)

À noter : Vous avez l'obligation d'établir et de déposer la facture sur la plateforme agréée (PA) si le client demande une facture, quel que soit le montant

> Plusieurs caisses/logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

Concrètement

> AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

> APRÈS

- Automatisation totale
- Transmission des factures par une plateforme
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

À faire dès maintenant

> Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel (vérifiez que votre caisse est conforme)
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

> Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Votre PA doit s'intégrer dans vos processus administratifs
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

> Formez votre équipe

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Affichez le mode d'emploi près des caisses

> Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures tests
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients